

Séance
extra-
ordinaire
13 février
2012

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU TREIZIÈME (13^{ème})
JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MIL DOUZE (2012) À COMPTER DE
19H00 A LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE A
MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,
Mme Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3,
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,
M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel cadre de la Ville, soit messieurs Joël Harrisson, directeur général, directeur des travaux publics et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, ainsi que Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

12.02.67

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE
CONVOCATION.**

Monsieur le maire, Jean Bélanger, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal. Tous forment le quorum du conseil municipal malgré l'absence de M. Marcel Dubé, conseiller du district 5.

12.02.68

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Appui à l'Opération pour la Sauvegarde des Emplois en Région (OSER).
4. Avis de motion d'un règlement sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Mont-Joli.

FINANCES

5. Autorisation de versement d'une subvention à la Fresqu'Ô Fête.

6. Avis de motion d'un règlement d'emprunt de type (parapluie).
7. Abrogation de la résolution 12.01.19.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

8. Adoption du règlement 2011-1273 modifiant le plan d'urbanisme afin de transférer le lot 3 754 618 d'une affectation résidentielle à une affectation industrielle.

AFFAIRES NOUVELLES

9. Période de questions.
10. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

12.02.69

APPUI À L'OPÉRATION POUR LA SAUVEGARDE DES EMPLOIS EN RÉGION (OSER)

CONSIDÉRANT les nombreuses pertes d'emplois dans les services publics au cours des dernières années et des derniers mois, et ce, tant dans les services gouvernementaux fédéraux, provinciaux et différentes sociétés d'état;

CONSIDÉRANT QUE ces pertes d'emplois ont des effets négatifs sur l'économie régionale de même que sur la qualité et la quantité des services offerts à la population;

CONSIDÉRANT QUE vivre et travailler en région doit demeurer un droit et non un privilège;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli déclare être de celles et de ceux qui vont **OSER** se lever pour l'avenir de notre région. Le conseil convient donc :

- D'APPUYER l'Opération pour la Sauvegarde des Emplois en Région (OSER) initiée par le Conseil Régional de la FTQ (CRFTQ) Bas-St-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine et de leur transmettre la présente résolution dûment adoptée et signée;
- D'EXIGER des différents paliers de gouvernement et des Sociétés d'État qu'ils reconnaissent que l'occupation dynamique du territoire doit passer par le maintien et le développement des services et des emplois dans toutes les régions du Québec et qu'ils prennent les décisions nécessaires à ce que ces principes soient respectés;
- DE RENDRE PUBLIC l'appui que nous nous donnons à la présente résolution;
- D'ENCOURAGER les regroupements, institutions, associations ou autres desquels nous sommes membres ou auxquels nous participons à adopter cette même résolution.

12.02.70 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Le maire, Jean Bélanger, donne avis de motion avec dispense de lecture que sera déposé pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil un règlement portant sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Mont-Joli.

FINANCES

12.02.71 **AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À LA FRESQU'Ô FÊTE**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'un montant de 10 000 \$ à titre de contribution de la Ville de Mont-Joli à la Fresqu'Ô Fête. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

12.02.72 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE TYPE (PARAPLUIE)

Le maire, Jean Bélanger, donne avis de motion avec dispense de lecture que sera déposé pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil un règlement d'emprunt de type « parapluie » visant la réalisation d'interventions sur le réseau d'aqueduc et d'égouts de la Ville de Mont-Joli.

12.02.73 **ABROGATION DE LA RÉOLUTION 12.01.19**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser l'abrogation de la résolution 12.01.19 adoptée à la séance ordinaire du 16 janvier 2012 et portant sur l'octroi d'un soutien financier au Club de soccer de Mont-Joli.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

12.02.74 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2011-1273 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME AFIN DE TRANSFÉRER LE LOT 3 754 618 D'UNE AFFECTATION RÉSIDENTIELLE À UNE AFFECTATION INDUSTRIELLE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier son règlement de zonage par l'adoption du règlement 2011-1273;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du conseil consiste à convertir en une aire d'affectation *industrielle lourde* un terrain situé sur l'avenue Pino;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné en ce sens le 19 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté le 19 décembre 2011 ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue lors de la séance ordinaire du e 16 janvier 2012;

CONSIDÉRANT le résultat de ladite consultation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité que le conseil accepte le résultat de cette consultation.

12.02.75 AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'a été traité.

12.02.76 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

12.02.77 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 19h16, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger
Maire

Yves Sénéchal
Greffier

